## Pour répondre à vos questions

**Le Service AFI**
**(Aides financières individuelles)**

**02 47 31 55 22**

*Du lundi au vendredi*
*de 9 h à 12 h 30*

Caf Touraine - Service Communication © iStock - Septembre 2026
Imprimé par imprimerie Champagnac - Ne pas jeter sur la voie publique

## SIMPLIFIEZ-VOUS LA CAF...

**Points d'accueil**

Points d'accueil en Touraine (siège, permanences)

**Par téléphone**
**3230**

(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30

Sur caf.fr, vous pouvez :

- **Prendre rendez-vous à la Caf Touraine**
- **Faire des demandes et faire des simulations**
- **Accéder à votre compte (accès sécurisé)**

  Consulter vos paiements, suivre vos démarches, signaler un changement, télécharger une attestation...

**App mobile**
**Caf - Mon compte**

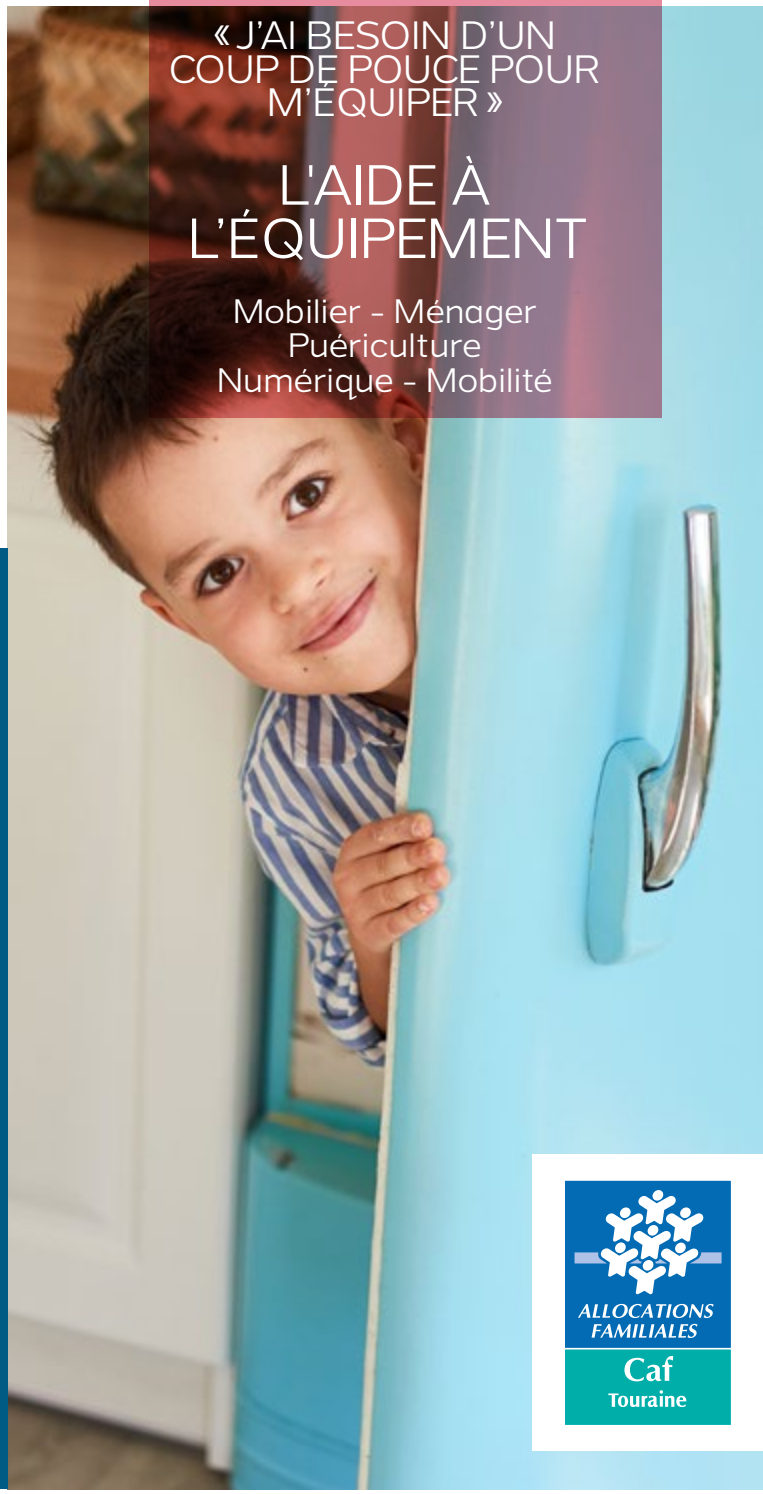
Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

# « J'AI BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR M'ÉQUIPER »

# L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Mobilier - Ménager
Puériculture
Numérique - Mobilité



ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf Touraine



# L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

**Obtenir un équipement essentiel peut être compliqué pour de nombreuses familles. La Caf Touraine propose une aide à l'équipement destinée à soutenir les foyers confrontés à un besoin urgent ou important d'achat de matériel.**

## POURQUOI ?

Pour accompagner les familles lorsqu'un changement de situation ou un événement de vie rend nécessaire l'acquisition d'équipements essentiels, cette aide peut être mobilisée dans les cas suivants :

- installation dans un logement,
- naissance ou agrandissement de la famille,
- remplacement d'un équipement essentiel,
- situation fragilisante nécessitant un soutien matériel.

## POUR QUI ?

Cette aide est destinée :

- aux allocataires Caf Touraine
- sous condition de ressources (QF ≤ 850 €),
- aux familles avec au moins un enfant à charge,
- aux bénéficiaires d'une prestation familiale ouvrant droit à l'action sociale,
- ou du RSA, AAH, APL, Prime d'activité.

Voir conditions sur **caf.fr**

## COMMENT ?

- subvention,
- prêt sans intérêt

*(Les paiements sont réalisés directement au fournisseur)*

## Démarches

**1.** Envoyer à la Caf :

- Le formulaire de demande,
- Un devis nominatif, non raturé, contenant uniquement les articles demandés.

**2.** La Caf étudie votre demande.

**3.** Vous signez le plan de remboursement via une plateforme en ligne sécurisée.

**4.** Vous recevez une notification d'accord définitive.

→ Pour retrouver les montants plafonds, les magasins partenaires et faire la demande en ligne : **caf.fr**

→ ou via le service Aides financières individuelles :
**02 47 31 55 22 (de 9 h à 12 h 30)**
**afi@caf37.caf.fr**

## Équipements éligibles

**Équipements mobiliers**
- Bureaux, fauteuils, chaises de bureaux
- Literie, meubles de rangement
- Canapé convertible
- Tables + chaises

**Équipements ménagers**
- Appareils de cuisson
- Appareils de lavage
- Appareils de froid
- Aspirateurs, appareils d'entretien

**Puériculture ( 1re naissance, naissance multiple ou écart de 4 ans)**
- Chaise haute
- Table avec matelas à langer
- Poussette
- Combiné duo ou trio
- Siège-auto, réhausseur
- Transat

**Numérique**
- Ordinateur – portable - souris
- Tablette
- Imprimante
- Téléphone

**Mobilité**
- Vélos
- Trottinettes
- Casques de protection
- Sièges enfants vélo